

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230704_22**

ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AOUT 2023

Date du Conseil Municipal : 4 juillet 2023
Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 4
Nombre de votants : 36
Nombre d'absents : 12

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINÉ Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DUVOUX Dominique (à Marie-France MULOT), GOULLEY Martine (à Jean-Michel ADELINÉ), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domicc, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DRAPPIER Michèle, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : BRARD Aurélia.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- L'avis favorable émis par le Comité Social Territorial de la Commune en date du 5 juin 2023 ;

Considérant :

- Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2023,

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2023 :

Grades	Temps de travail	Emplois créés	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie A			
Attaché principal	35 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie B			
Rédacteur principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	1	1
Rédacteur	35 / 35 ^e	3	3
Filière administrative – catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	28 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	30 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif	35 / 35 ^e	4	4
Filière technique – catégorie B			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	2	2
Filière technique – catégorie C			

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	5	5
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	20/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	22,25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2,5/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1,25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	35 / 35 ^e	6	6
Adjoint technique	33,96/35 ^e	1	1
Adjoint technique	32,94/35 ^e	1	1
Adjoint technique	25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	21,5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	21,79/35 ^e	1	1
Adjoint technique	14 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	10,89/35 ^e	1	1
Adjoint technique	10,5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	9,5 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique	8 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	7 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique	7,88/35 ^e	1	1
Adjoint technique	6,69/35 ^e	1	1
Fillière culturelle – catégorie B			
Assistant enseignement artistique p ^{pal} 1 ^{ère} classe	18 / 20 ^e	1	1
Fillière animation – catégorie B			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Animateur	35 / 35 ^e	1	1
Fillière animation – catégorie C			
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	26,5/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	35 / 35 ^e	3	3
Adjoint d'animation	32,16/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	18,31/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	13,5 / 35 ^e	1	1
Fillière médico-sociale – catégorie A			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35/35 ^e	1	1
Assistant socio-éducatif	35 / 35 ^e	1	1
Fillière médico-sociale – catégorie C			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	32,16/35 ^e	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	32/35 ^e	1	1



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.